



COMMUNE  
DE  
GINGINS

## **SYSTEME DE PLAINTE EN LIGNE**

Nous vous rappelons que depuis décembre 2013, les Vaudois peuvent déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne avant de les faire valider dans le poste de police ou de gendarmerie vaudois de leur choix.

<https://www.vd.ch/themes/securite/police/infractions/>

Cette possibilité est offerte pour les infractions les plus couramment enregistrées, soit le vol simple, les dommages à la propriété ou sur des véhicules, le vol de cycles et le vol ou la perte de documents d'identité. Cette procédure représente un gain de temps pour les plaignants.